

## Divorce et état liquidatif

## Par elsina, le 11/02/2008 à 10:48

j'ai demandé le divorce en 2005, aujourd'hui je suis toujours dans l'attente pour l'état liquidatif, mon mari a fait traîner puisqu'il habite actuellement une maison dont j'aurais la moitié, est ce que le divorce peut être prononcer même si l'état liquidatif n'est pas encore signé, et est ce que je peux envisager acheter un logement ? merci de vos réponses

## Par paulinem, le 17/02/2008 à 15:20

Le divorce peut être pronocé si vos avovcats proposent un projet de liquidation de la communauté.

Je vous déconseille d'acheter un bien tant que le divorce n'est pas prononcé, car la présomption de communauté joue tant que vous êtes mariés.